

CITY DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.117.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(035770.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

REKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.443.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CARIFIN S.A., ayant son siège social au 9, Piazza M. Tini, 47031 Dogana, République de San Marin;

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding REKIN S.A., R.C. Luxembourg B n° 64.443, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 559 du 31 juillet 1998, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 624 du 17 juin 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme holding REKIN S.A. s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 400,- (quatre cents euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding REKIN S.A.

4. Que par la présente, sa mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding REKIN S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(035994.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nicole Pollefort, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'administration du 19 janvier 2005, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 49.678, fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 143 du 30 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 281 du 15 mars 2003.

II. La Société a actuellement un capital émis de cinquante millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 50.325.000), représenté par cinq millions trente-deux mille cinq cents (5.032.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-).

L'article 3, alinéas 4 à 9 des statuts dispose que:

«En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou en plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

III. En exécution de la résolution précitée du Conseil d'administration en date du 19 janvier 2005, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par DELTA ICE CREAM, une société ayant son siège social ayant son siège social à 3, Kerkyras str, Gr-177 78 Athènes, Grèce pour un total de deux cent dix mille (210.000) nouvelles actions de la Société sans désignation de valeur nominale.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Ces nouvelles actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

IV. A la suite de ladite augmentation de capital, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinquante-deux millions quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 52.425.000,-), représenté par cinq millions deux cent quarante-deux mille cinq cents (5.242.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the thirteenth of April.

Before Us Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Nicole Pollefort, private employee, with professional address at 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, acting as attorney of the company DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., having its registered office in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on January 19, 2005, a certified copy of which will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. The company DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 49 678, was incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing at Mersch, dated December 23, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 143 of March 30, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated January 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 281 of March 15, 2003.

II. The Company has presently an issued capital of fifty million three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 50,325,000.-), represented by five million thirty-two thousand and five hundred (5,032,500) shares without par value.

The authorized capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-).

Art. 3, paragraphs 4 to 9 of the Articles of Association provide that:

«The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call, if necessary, on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.»

III. Pursuant to the precited resolution of the Board of Directors of January 19, 2005, the Directors have obtained and accepted the subscription by DELTA ICE CREAM, a company having its registered office at 3, Kerkyras str, Gr-177 78 Athens, Greece to two hundred and ten thousand (210,000) new shares of the Company without par value.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

These new shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of two million one hundred thousand euros (EUR 2,100,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

IV. As a consequence of said increase of capital, Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at fifty-two million four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 52,425,000.-), represented by five million two hundred and forty-two thousand five hundred (5,242,500) shares without par value.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. Pollefort, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, vol. 147S, fol. 86, case 1. – Reçu 21.000,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005

A. Schwachtgen.

(036191.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 534 du 13 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036194.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MA.DRE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.870.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes des Administrateurs Madame Rachel Szymanski et Monsieur Pierre Bouchoms, de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035891.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DRESDNER BANK AKTIENGESELLSCHAFT, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,

Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 40.106.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036016.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**SOCLINPAR S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS
ET DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 16.980.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2005, que:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Günter Strauss, Administrateur de société.

Est élue jusqu'à l'Assemblée statutaire de 2007:

- Madame Patricia Velge, épouse Sanchez Castillo, Administrateur de société, demeurant à Finca el Espinajero, Apartado de Correos, 3, E-28410 Manzanares El Real, Madrid.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036158.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**CC FINGIG, COMPUTER CLUB FINGIG, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck,
(anc. COMPUTER CLUB ESCH-SUR-ALZETTE, A.s.b.l.).**

Gesellschaftssitz: L-4978 Fingig, 24, rue Centrale.
H. R. Luxemburg F 522.

Folgende Artikel wurden durch Zustimmung der Generalversammlung des 24. April 2005 geändert

Die Unterzeichneten Rasqué Pascal, Guirsch Pierre, Dury Roland und Guirsch Martinelli Astrid gründen am 18. Mai 2004 gemäß vorliegender Satzung eine Vereinigung ohne Gewinnzweck mit dem Namen COMPUTER CLUB ESCH-SUR-ALZETTE, A.s.b.l., welche durch Zustimmung der Generalversammlung des 24. April 2005 in COMPUTER CLUB FINGIG, A.s.b.l. umbenannt wird.

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen COMPUTER CLUB FINGIG, A.s.b.l., kurz CC FINGIG. Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in 24, rue Centrale, L-4978 Fingig. Die Kontonummer ist IBAN LU32 0025 1735 7107 4400, die Bankleitzahl ist BILL.

Kapitel IV. Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Der Verwaltungsrat besteht aus vier gewählten Mitgliedern. Die gewählten Mitglieder des Verwaltungsrates sind auf vier Jahre gewählt. Kandidaturerklärungen sind wenigstens drei Tage vor dem Wahltermin durch Einschreibebrief an die Geschäftsstelle der Vereinigung zu richten. Falls sich nicht genügend Kandidaten gemeldet haben, können Kandidaturerklärungen auch in der Generalversammlung erfolgen. Austretende Mitglieder dürfen sich für einen Zeitraum von 5 Jahren nicht mehr zur Wahl stellen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates dürfen weder ersten noch zweiten Grades verwandt sein.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 1. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt. Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluß des Vorstandes, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 10 Mitgliedern. Die Einladungen zu den Generalversammlungen geschehen auf Betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung mindestens acht Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00670. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035996.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

INTERNATIONAL RESOURCES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.578.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
 2. REALEST FINANCE S.A., having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- both here represented by Miss Rachel Hafedh, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 28, 2005.

Which proxy, after being signed *ne varietur* by the proholder of parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of INTERNATIONAL RESOURCES HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 10 a.m. and for the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
2. REALEST FINANCE S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euros (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Alain Heinz, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri,

Joseph Mayor, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri,

Sandra Horemans, director of companies, residing professionally in c/o Onyx, 25, Voie des Traz, CH-1211 Geneva, Switzerland.

3. Has been appointed statutory auditor:
WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 74.623.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2010.

5. The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2. REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Les deux ici représentées par Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL RESOURCES HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la ré-

serve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, tel que modifié ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Alain Heinz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri,

Joseph Mayor, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri,

Sandra Horemans, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Onyx, 25, Voie des Traz, CH-1211 Genève, Suisse.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.. Luxembourg B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

5. Le siège social de la société est fixé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Hafedh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2005, vol. 431, fol. 48, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Hellinckx.

(036013.3/242/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

VISAVIS EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 30.611.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036051.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

JAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.236.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036052.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

IMMO-GAROFOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 1B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036054.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

EUROBATITECH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036056.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**LUXEMBOURG CHINA S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXEMBOURG CHINA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 90.082.

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG CHINA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 8 du 3 janvier 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 90.082.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures par Maître Patricia Thill, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président et désignant Madame Alba Scherer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Monsieur Jacquot Schwertzer, commerçant, demeurant à Schrassig.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être enregistrée avec lui.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la langue des statuts.
2. Changement de la dénomination sociale en LUXEMBOURG CHINA S.A.
3. Modification de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
4. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

5. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, au montant de EUR 252.000,- (deux cent cinquante-deux mille Euros) représenté par les 32 (trente-deux) actions existantes et par l'émission de 220 (deux cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

6. Souscription et libération de 220 (deux cent vingt) actions nouvelles par les actionnaires existants au pro rata de leurs participations actuelles dans le capital social.

7. Introduction d'un nouveau capital autorisé.

8. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social et le nouveau capital social autorisé prévus.

9. Décharge à l'administrateur démissionnaire et au commissaire aux comptes démissionnaire.

10. Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

11. Changement du régime de signature.

12. Modification de l'article 10 des statuts de la Société, afin de refléter le changement du régime de signature.

13. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la langue des statuts de la Société par l'abandon de la version anglaise des statuts. Ils sont rédigés dans la seule langue française.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en LUXEMBOURG CHINA S.A.

Suite à cette résolution le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de LUXEMBOURG CHINA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, au montant de EUR 252.000,- (deux cent cinquante-deux mille Euros) représenté par les 32 (trente-deux) actions existantes et par l'émission de 220 (deux cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de faire émettre par la Société 220 (deux cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Le président rappelle que la société SOCIPAR S.A., avec siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacquot Schwertzer, prénommé, et la société WIGRE S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par Madame Alba Scherer prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 janvier 2005, sont les deux seuls actionnaires actuels de la Société.

Les sociétés comparantes, dûment représentées, déclarent ensuite souscrire aux 220 (deux cent vingt) nouvelles actions au pro rata de leurs participations actuelles dans le capital social, comme suit:

- SOCIPAR S.A., prénommée, 110 (cent dix) actions,
- WIGRE S.A., prénommée, 110 (cent dix) actions.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'émettre et d'attribuer les 220 (deux cent vingt) actions nouvelles entièrement libérées aux sociétés comparantes dans les proportions indiquées ci-dessus.

Il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouveau capital social autorisé de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et le nouveau capital autorisé.

Par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 252.000,- (deux cent cinquante-deux mille Euros) représenté par 252 (deux cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication de l'acte d'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2005, à augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, par apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital

social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.»

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires accorde décharge à l'administrateur démissionnaire Maître Lin Zhong, avocat, demeurant à Shanghai et au commissaire aux comptes démissionnaire Madame Maryse Greisch, comptable, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme nouveaux administrateurs Madame Maryse Greisch, comptable, née à Differdange le 25 janvier 1958, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents, et Madame Nathalie Maier, épouse de Monsieur Jacquot Schwertzer, femme au foyer, née à Saverne (France) le 18 novembre 1958, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange.

Leur mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, né à Vilosnes (France) le 26 août 1951, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Cerisiers (Belgique).

Son mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Dixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer le régime de signature de la Société. La Société sera dorénavant valablement engagée par la signature conjointe de la majorité des administrateurs en fonction ou, pour ce qui concerne les affaires courantes de la Société, par la signature individuelle d'un administrateur pour les affaires dont la valeur n'excède pas le montant de EUR 5.000,- (cinq mille Euros).

La société continuera à être valablement engagée par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Onzième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter le changement du régime de signature.

Par conséquent, l'article 10 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La société sera engagée par la signature conjointe de la majorité des administrateurs en fonction ou, pour ce qui concerne les affaires courantes dont la valeur n'excède pas le montant de EUR 5.000,- (cinq mille Euros) par la signature individuelle d'un administrateur, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir a été délégué par le conseil d'administration.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à environ EUR 4.000,- (quatre mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Thill, A. Scherer, J. Schwertzer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 90, case 9. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2005.

T. Metzler.

(035776.3/222/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

**LUXEMBOURG CHINA S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXEMBOURG CHINA HOLDING S.A.)**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 90.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2005.

T. Metzler.

(035778.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

DE CHAUFFEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4720 Pétange, 42, rue de la Chiers.
R. C. Luxembourg B 83.370.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 avril 2005.

Signature.

(036058.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

IL SOLE RESTAURANT-PIZZERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036063.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ABS FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABS FINANCE FUND, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(036134.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DB RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 53.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB RE

Signature

(036592.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

DB RE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 53.295.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 15. April 2005

Die Gesellschafterversammlung ernennt KPMG zum Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2005.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DB RE

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036594.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXICAV, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(036139.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

NAGIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.319.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CARIFIN S.A., ayant son siège social au 9, Piazza M. Tini, 47031 Dogana, République de San Marin;

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding NAGIF S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 64.319, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 537 du 23 juillet 1998, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 678 du 2 juillet 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme holding NAGIF S.A. s'élève actuellement à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding NAGIF S.A.

4. Que par la présente, sa mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding NAGIF S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(035998.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(036153.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

PINAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.441.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CARIFIN S.A., ayant son siège social au 9, Piazza M. Tini, 47031 Dogana, République de San Marin;

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding PINAR S.A., R.C. Luxembourg B n° 64.441, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 559 du 31 juillet 1998, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 631 du 18 juin 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme holding PINAR S.A. s'élève actuellement à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) représenté par 24.000 (vingt-quatre mille) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding PINAR S.A.

4. Que par la présente, sa mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding PINAR S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(036002.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 94.547.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(036156.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

IMMO-DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 82.039.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société à responsabilité limitée DLB, S.à r.l., ayant son siège social à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.703,

ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

1.- Monsieur Marco De Lorenzi, gérant de sociétés, demeurant à L-3825 Schifflange, 6, Cité Schefflengerbiérg, en sa qualité de gérant technique, et

2.- Monsieur Jeannot Bei, agent immobilier indépendant, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, en sa qualité de gérant administratif.

La comparante, par ses représentants, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée IMMO-DUE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1087 du 29 novembre 2001.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.039.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société DLB, S.à r.l., prénommée.

III.- La société DLB, S.à r.l., prénommée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a par ses représentants, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer, à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bascharage.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante, par ses représentants, élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: M. De Lorenzi, J. Bei, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2005.

T. Metzler.

(035617.3/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

IMMO-DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 82.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2005.

T. Metzler.

(035620.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

TPG SPRING (LUX IV), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.581.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TPG SPRING (LUX II), S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th April 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TPG SPRING (LUX IV), S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG SPRING (LUX IV), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday in April of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price per share
TPG SPRING (LUX II), S.à r.l.	500	EUR 25
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The Company shall have a board of managers composed of Class A managers and class B Managers as set out hereafter. The following persons are named managers (of the class as indicated below) with such signature powers as set out in the articles in case of class A and class B managers an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Mr. William Price, TPG Partner, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104 U.S.A., born in California, United States of America on 20th April, 1956;

Mr. Stephen Peel, TPG Partner, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Blackburn, United Kingdom on 29th December 1965;

Mr. Ramzi Gedeon, TPG Vice President, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Beirut, Lebanon on 19th June 1973;

Mr. Dominic Halfpenny, TPG Associate, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Manchester, United Kingdom, on the 13th October 1977.

Class B Managers

Mrs. Pascale Nutz, Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Douarnenez, France on 7 July 1969; and

Mr. Gérard Becquer, chartered accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born 29 April 1956 in Briey, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on thirty-first of December 2005.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TPG SPRING (LUX II), S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll et étant en voie d'être enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés, représenté par M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 avril 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG SPRING (LUX IV), S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG SPRING (LUX IV), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La parti-

cipation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du conseil de gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
TPG SPRING (LUX II), S.à r.l.	500	EUR 25
Total	500	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B comme énumérés ci-après. Les personnes suivantes sont nommées gérants (de la classe comme établi ci-après) avec pouvoir de signature (comme établi dans les présents statuts s'il y a des gérants de classe A et des gérants de classe B) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Les gerants de classe A

M. William Price, associé de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104 USA, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 20 avril 1956;

M. Stephen Peel, associé de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Blackbourne, Royaume-Uni le 29 décembre 1965;

M. Ramzi Gedeon, vice-président de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Sterling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Beyrouth Liban le 19 juin 1973;

M. Dominic Halfpenny, membre de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Sterling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Manchester, Royaume-Uni, le 13 octobre 1977.

Les gérants de classe B

Mme Pascale Nutz, administrateur, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Douarnenez, France le 7 juillet 1969; et

M. Gérard Becquer, expert comptable, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg né à Briey, France le 29 avril 1956.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2005.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 24CS, fol. 28, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

J. Elvinger.

(036042.3/211/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.767.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(036160.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ALAIN KOCKHANS - COIFFURE HOMME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 81.075.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DADDY AUTOMATEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3429 Dudelange, 220, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 38.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036185.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

WINTERGARDEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.733.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the sixth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«The proxyholder»,

acting as a special proxy of Mrs. Maria Theresia Schlösser, residing in Roggel, The Netherlands,

«The principal»,

by virtue of a proxy under private seal given on December 3, 2004 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the holding company WINTERGARDEN HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 27.733, with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary public then residing in Dudelange, on March 21, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 157 of June 9, 1988, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on June 20, 2001, by deed of M^e Joseph Elvinger, notary public then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 53 of January 10, 2002.

2. That the company's capital amounts to EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares of EUR 320.- (three hundred twenty Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the holding company WINTERGARDEN HOLDING S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that she is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the holding company WINTERGARDEN HOLDING S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that she is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and she declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that she will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case
of discrepancy, the English text will prevail /
Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu
qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille cinq, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«Le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Maria Theresia Schlösser, demeurant à Roggel, The Netherlands,

«La mandante»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 décembre 2004, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding WINTERGARDEN HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 27.733, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, le 21 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 157 du 9 juin 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 juin 2001, par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 53 du 10 janvier 2002.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 100 (cent) actions de EUR 320,- (trois cent vingt euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding WINTERGARDEN HOLDING S.A.

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding WINTERGARDEN HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(036073.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.346.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036188.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

TECHNO GAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeller.
R. C. Luxembourg B 89.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036193.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 87.303.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036246.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.879.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 mai 2005

1. L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Guy Thines de son poste d'administrateur en date du 25 avril 2005.

2. L'assemblée a confirmé la cooptation de Mme Jo Lightning par le conseil d'administration en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guy Thines, démissionnaire.

3. L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Philip Hall et Madame Jo Lightning de leurs postes d'administrateurs.

4. L'assemblée a décidée de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société qui seront considérée comme administrateurs «B» selon article 11 des statuts et qui sont nommées jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- Monsieur Preston Hoffman, demeurant à 1670#A, Guy St., San Diego, CA 92103, USA, né le 2 juin 1967 à Warren, Ohio, USA;

- Monsieur Mark Johnson, demeurant à 705, Henley Fields Circle, Duluth, Georgia 30097, USA, né le 28 novembre 1952 à Dayton, Ohio, USA;

- Monsieur Randal McCoy, demeurant à 1032, Moores Walk Lane, Suwanee, Georgia, 30024, USA, né le 6 novembre 1962 à Oklahoma City, Oklahoma, USA;

- Monsieur David Mangum, demeurant à 4144, Treaddur Bay Lane, Norcross, Georgia 30092, USA, né le 2 juin 1966 à Cincinnati, Ohio, USA;

- Monsieur Keven Madsen, demeurant à 6980, Woodhaven Drive, Cumming, Georgia 30041, USA, né le 2 janvier 1960 à Newton, Massachusetts, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036411.3/984/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

QUA PATET ORBIS BV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.420.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036301.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.374.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036302.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ALEA IACTA EST (LUX) BV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 85.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036303.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 104.216.

In the year two thousand and five, on the first of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

MECACHROME INTERNATIONAL INC., a company incorporated and governed by the laws of Canada, with registered office at 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8 registered with Corporations Canada under no 420945-1,

here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B number 104.216 (hereafter «the Company»), with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 15th November 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association and which articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 14th December 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

II. The capital is set one hundred ninety-five thousand four hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 195,480.-) represented by four thousand eight hundred eighty-seven (4,887) shares of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, entirely paid in.

III. The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year and to fix the year-end to the thirty-first of October of each year and the year-start to the first of November of the subsequent year, the first accounting year having started on the date of incorporation of the Company closing on the thirty-first of October 2005.

Second resolution

The sole shareholder resolves to restate article 15 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of November of each year and ends on the thirty-first of October of the subsequent year».

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed has been estimated at about eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MECACHROME INTERNATIONAL INC. une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montréal, Québec, H3a 3m8, inscrite auprès du «Corporate Canada» sous le numéro 420945-1,

ici représentée par M. Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 104.216, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 14 novembre 2004 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 195.480) représenté par quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (4.887) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la période de l'exercice social de la société et d'en fixer la fin au trente et un octobre de chaque année et le début au premier novembre de l'année suivante, le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution de la société et se clôturant le trente et un octobre 2005.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'exercice social de la société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800.-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, es qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, vol. 147S, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2005.

P. Bettingen.

(036511.3/202/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

CUM GRANO SALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036304.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature.

(036309.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature.

(036310.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.832.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2005

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2002 et 2003 de la société que les pertes de la société atteignent 50% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036358.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 68.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(036385.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

JARCAM SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 72.678.

L'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00819, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036360.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

VIV S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses.
R. C. Luxembourg B 107.600.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille cinq.

Se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme VIV S.A., ayant son siège social à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 avril 2005, à savoir:

- a) Monsieur Camille Weis, gérant de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses, né à Luxembourg, le 19 janvier 1953,
- b) Madame Viviane Seil, directrice administrative et financière, demeurant à L-7220 Helmsange, 121, route de Diekirch, née à Luxembourg, le 3 août 1967,
- c) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Camille Weis, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

C. Weis / V. Seil / J.-P. Frank.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036393.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

AMIS MEDICAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.152.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Has appeared:

LifCo AB, a company having its registered office at 1, Verkämästargatan, 74585 Enköping, Sweden, Reg. N° 556465-3185, here represented by Mr Hubert Janssen with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- AMIS MEDICAL S.A., a Luxembourg joint stock company («Société anonyme»), with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n° 68.152, (hereinafter referred to as «the Corporation») has been incorporated by deed of Maître Paul Bettingen notary on December 30, 1998, published in the Mémorial C n° 243 of April 9, 1999.
- The articles of the Corporation have lastly been amended by a deed of the same notary on December 20, 2000, published in the Mémorial C n° 1044 of November 21, 2001.
- The share capital of the Corporation presently amounts to thirty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 31,250.-) consisting of one thousand two hundred fifty (1,250) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.
- The appearing person has become the sole owner of all the shares of the Corporation, further to a share sale and purchase agreement dated March 26, 2004.
- The appearing person, as the sole shareholder of the Corporation, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation.
- The appearing person, as the liquidator of the Corporation, declares that all liabilities of the Corporation have been settled or will be settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for liabilities and commitments of the Corporation, even those actually unknown; consequently, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mars.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

A comparu:

LifCo AB, avec siège social au 1, Verkmästargatan, 74585 Enköping, Suède, immatriculée sous le numéro 556465-3185, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, ayant pour adresse professionnelle le 15, Côte d'Eich, L-1450, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- AMIS MEDICAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 68.152 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 243 du 9 avril 1999.

- Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 1044 du 21 novembre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société, suite à un contrat de transfert d'actions daté du 26 mars 2004.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé ou sera réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 24CS, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

J. Elvinger.

(036079.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

42754

OUME SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.053.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036407.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

OUME SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.053.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036404.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

OUME SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.053.

L'affectation du résultat pour les exercices clos au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002, enregistrée à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00807, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036409.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

DUBELAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 36.780.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg, en session extraordinaire, le 22 avril 2005 à 10 heures

Première résolution

L'assemblée générale prend note que M. de Longueville, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique, ne souhaitait pas être réélu en tant qu'administrateur et accepte sa démission avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement, Madame Marianne, Andrée Weiler, née le 10 décembre 1939 à Etterbeek et demeurant à 84/09, boulevard Louis Schmidt à B-1040 Etterbeek, sans profession, comme nouvel administrateur.

L'échéance du Mandat de Mme Weiler aura lieu lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006, lors de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de mandater Madame Perrier Sabine auprès de l'Etude d'Avocat Le Goueff aux fins de réaliser toutes démarches nécessaires à l'enregistrement et au dépôt d'un extrait des présentes avec la réquisition ad hoc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036587.3/1053/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

RAY ESTATE CORPORATION SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 77.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036417.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 74.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036420.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SYDNEY PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 78.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036421.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

ALTHEYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare.
R. C. Luxembourg B 85.860.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036422.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**GLOBAL CAR RENT S.A., Société Anonyme,
(anc. GLOBAL INTERNET CONSULT S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 101.112.

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL INTERNET CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.112, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 782 du 29 juillet 2004 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joannes Latour, administrateur de sociétés, demeurant à Oirschot (Pays-Bas).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en GLOBAL CAR RENT S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** L'objet de la société est d'importer et exporter, acheter et vendre, exploiter, donner et prendre à bail, pratiquer la location-vente et le leasing, et en général faire le commerce d'automobiles, de camions, de remorques et de véhicules de tous genre, nature et qualité, ainsi que de tous autres moyens de transport.»

3. Démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs, respectivement d'un nouvel administrateur-délégué.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de GLOBAL INTERNET CONSULT S.A. en GLOBAL CAR RENT S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa premier).** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de: GLOBAL CAR RENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa premier).** L'objet de la société est d'importer et exporter, acheter et vendre, exploiter, donner et prendre à bail, pratiquer la location-vente et le leasing, et en général faire le commerce d'automobiles, de camions, de remorques et de véhicules de tous genre, nature et qualité, ainsi que de tous autres moyens de transport.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Dieter Feustel et François Metzler de leurs mandats d'administrateurs et de Monsieur Robert Langmantel de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet à compter de ce jour et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Joannes Latour, administrateur de sociétés, demeurant à NL-5688 XG Oirschot (Pays-Bas), Den Uitvanck 14.

2) Monsieur Cornelis Van Hout, administrateur de sociétés, demeurant à B-3910 Neerpelt (Belgique), Mezenweg 9.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Joannes Latour prénommé en qualité de nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

La durée des prédits mandats est fixée à six (6) ans.

Monsieur Robert Langmantel maintient son mandat d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Langmantel, J. Latour, J.-M. Weber, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, vol. 147S, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

M. Thyès-Walch.

(036200.3/233/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**GLOBAL CAR RENT S.A., Société Anonyme,
(anc. GLOBAL INTERNET CONSULT S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 101.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

M. Thyès-Walch.

(036227.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

STROSSEVERKAF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 65, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 30.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036424.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

M.R. & A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(036423.3/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

TPG SPRING (LUX III), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.582.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TPG SPRING (LUX II), S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th April 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TPG SPRING (LUX III), S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG SPRING (LUX III), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

es; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday in April of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price per share
TPG SPRING (LUX II), S.à r.l.	500	EUR 25
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The Company shall have a board of managers composed of Class A managers and class B Managers as set out hereafter. The following persons are named managers (of the class as indicated below) with such signature powers as set out in the articles in case of class A and class B managers an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Mr. William Price, TPG Partner, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104 U.S.A., born in California, United States of America on 20th April, 1956;

Mr. Stephen Peel, TPG Partner, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Blackburn, United Kingdom on 29th December 1965;

Mr. Ramzi Gedeon, TPG Vice President, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Beirut, Lebanon on 19th June 1973;

Mr. Dominic Halfpenny, TPG Associate, with professional address at TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Manchester, United Kingdom, on the 13th October 1977.

Class B Managers

Mrs. Pascale Nutz, Manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Douarnenez, France on 7 July 1969; and

Mr. Gérard Becquer, chartered accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born 29 April 1956 in Briey, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on thirty-first of December 2005.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TPG SPRING (LUX II), S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et étant en voie d'être enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés, représenté par M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 avril 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG SPRING (LUX III), S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG SPRING (LUX III), S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du conseil de gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital

social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
TPG SPRING (LUX II), S.à r.l.	500	EUR 25
Total	500	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B comme énumérés ci-après. Les personnes suivantes sont nommées gérants (de la classe comme établi ci-après) avec pouvoir de signature (comme établi dans les présents statuts s'il y a des gérants de classe A et des gérants de classe B) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Les gérants de classe A

M. William Price, associé de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104 USA, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 20 avril 1956;

M. Stephen Peel, associé de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Blackbourne, Royaume-Uni le 29 décembre 1965;

M. Ramzi Gedeon, vice-président de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Sterling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Beyrouth Liban le 19 juin 1973;

M. Dominic Halfpenny, membre de TPG, avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Sterling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Manchester, Royaume-Uni, le 13 octobre 1977;

Les gérants de classe B

Mme Pascale Nutz, administrateur, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Douarnenez, France le 7 juillet 1969; et

M. Gérard Becquer, expert comptable, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg né à Briey, France le 29 avril 1956.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2005.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 24CS, fol. 28, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

J. Elvinger.

(036045.3/211/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

RBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 76.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036426.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

XLICENCES, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.660.

Suite à une cession de parts, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

X-LIZENZEN MANAGEMENT S.A., ayant son siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers 100 parts

Total 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036429.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

MSCGL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.974.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 29 mars 2005

L'associé unique de MSCGL LUX, S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes en date du 29 mars 2005:

* De nommer en tant que Gérant les personnes suivantes:

- M. Paul Vosper demeurant 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom;

- M. Oliver Roseler demeurant 62 Gloucester Place, Top Flat, W1 U8HW United Kingdom;

- M. Herman Boersen demeurant 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Leur mandat expirant lors de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice 2005.

* D'accepter la démission de:

- M. Frédéric Garnier demeurant 106, boulevard du maréchal de Lattre de Tassigny, 92150 Suresnes, France, avec effet immédiat.

* De modifier la durée du mandat du Gérant M. Michel Van Krimpen demeurant 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui prendra fin le 15 juillet 2005.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

M. Van Krimpen

Gérant et mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036555.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

(036499.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

(036498.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Les bilans au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

(036500.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 23.391.

L'affectation du résultat pour les exercices clos au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00817, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

(036504.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 avril 2005

1. Nomination au poste de commissaire aux comptes de la société WMA, WORLD MANAGEMENT ASSISTANT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C. Luxembourg n° B 65.434.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

2. Les mandats des administrateurs nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2005 expirent lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. Kronshagen / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036507.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

XPRODUCTS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.957.

Suite à une cession de parts, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

X-LIZENZEN MANAGEMENT S.A., ayant son siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers	100 parts
Total	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036430.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 102.635.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the trade register of Gibraltar under number 91506,

both here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on March 31, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. is the sole shareholder of TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 8, 2004, number 1117 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares of forty United States dollars (USD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital by an amount of eleven million four hundred ninety-eight thousand four hundred forty United States dollars (USD 11,498,440.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to eleven million five hundred eighteen thousand four hundred forty United States dollars (USD 11,518,440.-) by the issuance of two hundred eighty-seven thousand four hundred sixty-one (287,461) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of part of all of its assets and liabilities, in the framework of a contribution of all of the assets and liabilities of TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, known or unknown as per the date hereof, made simultaneously to the Company, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l. and TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. the part of the contribution made to the Company consisting of:

- one hundred thousand (100,000) ordinary shares having a par value of one Singapore dollar (SGD 1.-) (the Pacific Shares) of THE TIMBERLAND COMPANY (ASIA PACIFIC) PTE. LTD., a company incorporated and organized under the laws of The Republic of Singapore, having its registered office at 61 Stamford Road, 04-05 Stamford Court, Singapore 178892, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore under number 199804569E, having a share capital of one hundred thousand Singapore dollars (SD 100,000.-) represented by the Pacific Shares (TBL ASIA PACIFIC);

- two (2) common shares having a par value of one Malaysian ringgit (MYR 1.-) (the Malaysia Shares) of TIMBERLAND LIFESTYLE BRAND MALAYSIA Sdn Bhd, a company incorporated and organized under the laws of Malaysia, having its registered office at Suite 38D, 38th Floor, Empire Tower, 182, Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaysia, registered with the Registry of Companies of Malaysia under number 410929 T, having a share capital of two Malaysian ringgits (MYR 2.-) represented by the Malaysia Shares (TBL MALAYSIA);

- two (2) common shares having a par value of one Hong Kong dollar (HKD 1.-) (the HK Shares) of TIMBERLAND HONG KONG LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at Tower 1, Unit 817-821, Level 8, Grand Central Plaza, 138 Shatin Rural Committee Road, Shatin, New Territories, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 692495, having a share capital of two Hong Kong dollars (HKD 2.-) represented by the HK Shares (TBL HK);

- an amount of one thousand five hundred and sixty United States dollars (USD 1,560.-) as professional fees payable. The Pacific Shares, the Malaysia Shares and the HK Shares are hereinafter referred to as the Shares.

TBL ASIA PACIFIC, TBL MALAYSIA and TBL HK are hereinafter referred to as the Companies.

This contribution is being made for a value of eleven million four hundred ninety-eight thousand four hundred forty United States dollars (USD 11,498,440.-).

It results from 3 certificates issued on the date hereof by the management of the Companies that, as of the date of such certificates:

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of the Companies;
- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of The Republic of Singapore, Malaysia and Hong Kong, and the articles of association of the Companies, the Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the Shares are worth at least eleven million four hundred ninety-eight thousand four hundred forty United States dollars (USD 11,498,440.-) this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificates and a copy of the balance sheet of TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eleven million five hundred eighteen thousand four hundred forty United States dollars (USD 11,518,440.-) represented by two hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty-one (287,961) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately five thousand euros (EUR 5,000.-).

Insofar as the contribution in kind results in TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a capital company incorporated under the laws of Gibraltar, part of the European Union, contributing all of its assets and liabilities to the Company, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l. and TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. pursuant to two other deeds of the undersigned notary dated on the date hereof, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

toutes deux représentées par Maître Dirk Leermakers, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 31 mars 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. est l'associé unique de TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2004, numéro 1117 (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant d'onze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 11.498.440,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à onze millions cinq cent dix-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 11.518.440,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante et une (287.461) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs de TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, connus ou inconnus à ce jour, fait simultanément à la Société, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l. et TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., la partie de l'apport fait à la Société consistant en:

- cent mille (100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar de Singapour (SGD 1,-) (les Actions Pacific) de THE TIMBERLAND COMPANY (ASIA PACIFIC) PTE. LTD., une société de droit de la République de Singapour, ayant son siège social à 61 Stamford Road, 04-05 Stamford Court, Singapour 178892, et inscrite auprès de l'Autorité de Régulation Comptable et Commerciale de Singapour sous le numéro 199804569E, ayant un capital social de cent mille dollars de Singapour (SGD 100.000,-) représenté par les Actions Pacific (TBL ASIA PACIFIC);

- deux (2) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un ringgit (MYR 1,-) (les Actions Malaisie) de TIMBERLAND LIFESTYLE BRAND MALAYSIA Sdn Bhd., une société de droit malaisien, ayant son siège social à Suite 38D, 38th Floor, Empire Tower, 182, Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur, Malaisie, et inscrite auprès du registre des sociétés de Malaisie sous le numéro 410929 T, ayant un capital social de deux ringgits (MYR 2,-) représenté par les Actions Malaisie (TBL MALAISIE);

- deux (2) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar de Hong Kong (HKD 1,-) (les Actions HK) de TIMBERLAND HONG KONG LIMITED, une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social à Tower 1, Unit 817-821, Level 8, Grand Central Plaza, 138 Shatin Rural Committee Road, Shatin, New Territories, Hong Kong, et inscrite auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 692495, ayant un capital social de deux dollars de Hong Kong (HKD 2,-) représenté par les Actions HK (TBL HK);

- un montant de mille cinq cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 1.560,-) comme honoraires professionnels payables.

Les Actions Pacific, les Actions Malaisie et les Actions HK sont définies comme étant les Actions.

TBL ASIA PACIFIC, TBL MALAISIE et TBL HK sont définies comme étant les Sociétés.

Cet apport est fait pour une valeur d'onze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 11.498.440,-).

Il résulte de 3 certificats délivrés par la gérance des Sociétés en date de ce jour que:

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED est le propriétaire unique des Actions;

- les Actions sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social souscrit des Sociétés;

- TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;

- les Actions ne sont grevées d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas sujettes à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

- conformément aux lois de la République de Singapour, malaisienne et de Hong Kong, et aux statuts des Sociétés, les Actions sont librement cessibles;

- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à onze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 11.498.440,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Lesdits certificats et une copie du bilan de TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de onze millions cinq cent dix-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 11.518.440,-) représenté par deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante et une (287.961) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que TIMBERLAND (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société de capitaux de droit de Gibraltar et constituée dans l'Union Européenne, apporte tout son actif et tout son passif à la Société, TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l. et TIMBERLAND LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. suivant deux autres actes du notaire soussigné datés de ce jour, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2005, vol. 431, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005

H. Hellinckx.

(035985.3/242/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005.

H. Hellinckx.

(035993.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.

R. de Rimini

Le Président du Conseil d'Administration

(036515.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.